

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par arrêté n° 98-205 en date du 30 janvier 1998, monsieur le préfet du Rhône a déclaré d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, à entreprendre par la Communauté urbaine, en vue d'assurer la protection du captage de Saint Priest au lieu-dit "les Quatre Chênes".

Par un rapport séparé, je vous sou mets le dossier qui concerne l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 4 097 mètres carrés située lieu-dit "Plaine de la Fouillouse" à Saint Priest dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 16 de la section ZE et occupée par monsieur André Farce, exploitant agricole-locataire.

Afin de permettre la libre disposition de ce terrain, ainsi que des parcelles communautaires cadastrées sous les numéros 29 et 34 de la section BK pour respectivement 15 960 et 3 340 mètres carrés, situées lieu-dit "Mi-Plaine-est", également occupées par monsieur Farce et cédées par voie d'échange contre des parcelles situées dans le futur périmètre de la zone de captage, il importe de les libérer et, à cet effet, d'indemniser l'intéressé.

Monsieur André Farce ayant accepté de traiter moyennant le versement, par la Communauté urbaine, d'une indemnité globale de 10 580 F admise par les services fiscaux, je vous sou mets la convention établie en vue du règlement de cette somme ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Vu l'arrêté n° 98-205 de monsieur le préfet du Rhône en date du 30 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 238 511 - fonction 1111 - opération 0139 001 624.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,